

Politique Maîtrise des Risques Secteurs Pétrole et Gaz

Direction de l'Engagement Citoyen



Table des matières

1. Cadre général	3
1.1 Objectif	3
1.2 Périmètre et champ d'application	3
1.3 Entrée en vigueur	3
2. Contexte	3
3. Engagements	4

1. - Cadre général

1.1 - Objectif

En septembre 2020, La Banque Postale a annoncé sa volonté d'être « Zéro Emission Nette » à horizon 2040¹ pour l'ensemble de ses activités bancaires. En avril 2021, elle a réaffirmé cette ambition en devenant un membre fondateur de la Net Zero Banking Alliance pilotée par l'Initiative Financière du Programme des Nations unies (UNEP FI) et en étant élue à son comité de pilotage pour représenter l'Europe.

La présente Politique s'inscrit dans ces objectifs. Elle vise à définir les principes applicables au niveau de la Banque pour atteindre un engagement de sortie totale des secteurs du pétrole et du gaz à horizon 2030.

1.2 - Périmètre et champ d'application

Les dispositions de cette Politique s'appliquent à tous les financements et investissements de la Banque relatifs aux secteurs du pétrole et du gaz.

Ces dispositions s'appliquent en particulier aux activités du pôle Banque de Financement et d'Investissement. Les activités des pôles de bancassurance en France et à l'international ainsi que celles du pôle banque patrimoniale et gestion d'actifs sont exclues à date.

Les éléments présentés ici viennent compléter l'ensemble des autres dispositions en vigueur.

1.3 - Entrée en vigueur

Les dispositions présentées ci-après entrent en application le 01/04/2023.

2. – Contexte

Les secteurs du pétrole et du gaz sont responsables de 51 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde². Afin de contenir la hausse des températures à l'horizon 2100, les rapports du GIEC³ plaident pour une sortie totale de ces secteurs à l'horizon 2040 dans les pays de l'OCDE et en 2050 dans le reste du monde. L'AIE⁴ a également affirmé dans un rapport qu'il est nécessaire de renoncer dès à présent à tout nouvel investissement dans l'exploration et l'extraction pétrolières ou gazières.

¹ Sous réserve que les Etats et les entreprises prennent les mesures nécessaires en ce sens.

² Hors usage des sols. Source : I4CE-MTES 2019

³ GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁴ AIE : Agence internationale de l'énergie

3 - Engagements

La Banque Postale s'engage pour une sortie totale des secteurs du pétrole et du gaz en 2030, et aligne sa politique de financement et d'investissement dans les secteurs du pétrole et du gaz sur les recommandations scientifiques.

1/ Concernant les entreprises productrices de pétrole conventionnel et non conventionnel⁵, les entreprises productrices de gaz conventionnels et non conventionnels, les entreprises développant des projets et des nouvelles infrastructures liés aux secteurs du pétrole et du gaz (nouveaux pipelines, nouveaux terminaux de gaz naturel liquéfié), et sous réserve des éléments mentionnés en paragraphe 2/, La Banque Postale s'engage :

- à ne pas financer de projet énergétique basé sur le pétrole et le gaz ;
- à ne plus leur fournir de services financiers (crédits, tenue de compte, moyens de paiements, affacturage⁶...) et à gérer en extinction les services et encours existants jusqu'en 2030 ;
- à ne pas investir dans ces entreprises et à désinvestir progressivement de ces entreprises jusqu'en 2030.

Sont concernées par cette politique d'exclusion toutes les entreprises listées dans la Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald et leurs filiales, ainsi que les entreprises ayant pour activité le raffinage de pétrole (activité identifiée par le code NACE C.19.2.)

2/ Néanmoins, soucieuse d'accompagner les entreprises dans leur transition en faveur d'une économie faiblement carbonée, La Banque Postale maintiendra ses relations commerciales avec les entreprises listées dans la GOGEL, et leurs filiales :

(i) dès lors qu'elles auront adopté une stratégie publique et crédible de sortie des secteurs du pétrole et du gaz avant 2040 conformément aux recommandations scientifiques, et à condition

- qu'elles ne développent plus de nouveau projet d'exploration pétrolière ou gazière conformément aux recommandations de l'AIE
- et qu'elles ne développent plus de nouvel actif dans les secteurs du pétrole et du gaz qui pourrait perdurer au-delà de 2030.

(ii) si les financements / services financiers portent exclusivement sur le développement d'énergies renouvelables ou le développement de carburants durables⁷.

Feront également exception aux engagements pris dans le paragraphe 1/, les financements de projets rendus nécessaires pour des raisons sanitaires, de sécurité ou de mise aux normes réglementaires.

3/ Enfin, en ligne avec son positionnement au sein de la société, La Banque Postale s'engage également à ne pas soutenir les organisations en rupture avec ses valeurs, et notamment les entreprises activement impliquées dans le lobbying en faveur du pétrole ou du gaz, ou ralentissant ou bloquant les efforts en matière d'une sortie de ces secteurs d'ici 2040 pour le pétrole et pour le gaz au plus tard, conformément aux recommandations scientifiques.

⁵ Pétrole et gaz issus de la fracturation hydraulique, gaz de couche ou gaz de charbon, pétrole issu de sables bitumineux, pétrole extra-lourd, pétrole et gaz offshore ultra-profonds (au-delà de 1 500m de profondeurs), pétrole et gaz dans la zone arctique (définition de l'Arctic Monitoring & Assessment Programme – AMAP)

⁶ Le financement de factures (affacturage classique) dont les tirés sont présents dans la GOGEL ou sont des filiales d'entreprises listées dans la GOGEL n'entre pas dans le périmètre, étant entendu que La Banque Postale ne fournit pas de services financiers à ces entités et ne contractualise pas avec elles.

⁷ Carburants élaborés à partir de biomasse, d'huiles usagées et même, à l'avenir, de capture de CO₂.